



Secrétaire Général de la Raddho Sénégal

Dossier

Conflits en Afrique

Vainqueurs et vaincus: Tous perdants

Le Traité de Rome, garant de la paix pour tous

Conflicts in Africa
Winners and losers
All losers

"La gestion des conflits est devenue tellement complexe que si l'humanité pouvait éviter les conflits, elle se sentirait beaucoup plus à l'aise, étant entendu que même le fabricant d'armes veut vivre en paix... Nous devons donc prévenir les conflits pour sauver les vies innocentes. Alors, la CPI, à travers son principe de complémentarité, demeure un puissant levier de prévention des conflits et de consolidation de la paix."

BILINGUE : FRANÇAIS / ANGLAIS



Édito

P3 - Tous perdants, vainqueurs et vaincus
All losers, winners and losers

Dossier

P4 - Jelena Pia-Comella, Directrice Exécutive Adjointe de la CICC :

"Le Traité de Rome renforce le droit des femmes et des enfants"

P6 - Jelena Pia Comella

"The Rome Treaty strengthens the rights of women and children"

P8 - Dr Gnamien Yao, président de l'IADS

"Au sortir d'un conflit, même ceux qui pensent avoir gagné, sont perdants"

P9 "Le traité de Rome n'est pas un piège à Africains"

P10 - Dr Gnamien Yao, president of IADS:

"At the end of a conflict, even those who think they have won, are losers"

P11 - "The Rome Treaty is not a trap for Africans"

P12 - Côte d'Ivoire / DDR, Réconciliation...

L'ONU :

Plus de 12 milliards de F. CFA pour consolider la paix

P14 - Côte d'Ivoire/DDR, Reconciliation... UNOCI :

More than 12 billion CFA francs to consolidate peace.

Interview

P16 - Mme Sangaré Namizata, Présidente de la CNDHCI :

"La Côte d'Ivoire enregistre des avancées en matière des droits de l'homme"



Coalition Ivoirienne pour La Cour Pénale Internationale

Siège social : Adjamé 80 Lgts face Frat/Mat, bâtiment C. Porte 21
06 BP : 1305 CIDEX 01 Abidjan 06 Tel.: (225) 20 37 11 10
Cel.: (225) 59 97 84 63 / Fax: (225) 20 37 11 00
e-mail : coalivoicpi@yahoo.fr

Dépôt légal en cours

Directeur de publication : Ali Ouattara
ouattaraali@yahoo.fr

Rédacteur en chef : Alexis Noumé
Cel. : [+225] 07 62 39 94
alexis.noume@gmail.com

Graphisme : Julien Sanou

P18 - Ms. Sangaré Namizata, President of the CNDHCI:

"Côte d'Ivoire is making progress in the field of human rights"

International

P20 - RDC / Assistance aux victimes

Le "Trust Funds" évalue ses actions sur le terrain

P21 - La Haye / Affaire Germain Katanga

Près de 20 milliards de F CFA pour indemniser les victimes

Accusée de crimes contre l'humanité

- Simone Gbagbo acquittée par la justice ivoirienne
- La CPI doit réclamer son transfèrement

P22 - Côte d'Ivoire / Droits humains

Équitas pour espace francophone sans torture

Aboubacry Mbodji : Le combat continue



Un défenseur des droits de l'homme ne meurt jamais car, ses idées lui survivent toujours et le rendent immortel. Aboubacry Mbodji est de ceux-là. Anthropologue-sociologue, ses talents de philosophe ont fait de lui un fin défenseur des droits de l'homme au sein de la Raddho au Sénégal et sa voix a porté au-delà de son pays.

Nous nous sommes retrouvés presque à toutes les grandes tribunes internationales touchant aux questions des droits de l'homme aussi bien en Afrique qu'en occident, surtout pour ce qui est de la lutte contre l'impunité. Sa disparition le 5 janvier 2017 laisse un vide dans la grande famille des droits de l'homme. Mais son combat reste tout entier.

Ali Ouattara

Vainqueurs et vaincus Tous perdants

L'histoire de l'humanité nous enseigne que la guerre ou les conflits armés ont toujours côtoyé et côtoient encore la nature humaine. D'ailleurs, l'industrie de l'armement se développe considérablement, et son marché de plus en plus compétitif, de même que celui du trafic illicite des armes où les transactions s'effectuent en dehors de toutes les bonnes pratiques de la traçabilité. En conséquence, les foyers de tension naissent et se multiplient partout dans le monde, et plus spécifiquement, en Afrique où les conflits armés sont récurrents, causant de graves violations des droits de l'homme qui heurtent la conscience de l'humanité.

Comment donc prévenir ces conflits ou éviter leur récurrence puisqu'au bout du compte, lorsque les canons se sont tus, vainqueurs et vaincus sont tous perdants. Car, tout est à reconstruire. Notamment, les infrastructures de développement, mais aussi, la cohésion sociales. C'est le cas en Côte d'Ivoire, au Mali, en Libye, en Centrafrique, en RDC... voire, même en Syrie, en Géorgie ou en Colombie. La Coalition ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale (CI-CPI) s'en est préoccupée jusqu'à consacrer à cette thématique sa douzième conférence trimestrielle internationale tenue le 1^{er} février 2017 à Abidjan.

C'est pour cette raison qu'au Sommet mondial 2005 de l'ONU, après avoir reconnu qu'ils n'avaient pas su répondre



de manière adaptée aux crimes les plus haineux qui soient, les dirigeants du monde entier se sont engagés à protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité.

Cet engagement, connu sous le nom de "responsabilité de protéger", prévoit plusieurs actions qui doivent être mises en œuvre par les États et la communauté internationale.

À défaut, les États devraient pouvoir, aux côtés de la Cour Pénale Internationale ou à travers leur système régionale de justice pénale, assumer leur pleine et entière responsabilité.

Winners and losers : All losers

By Ali Ouattara

History teaches us that war or armed conflict has always coexisted and continues to coexist alongside human nature. Moreover, the arms industry is growing dramatically, and its market is increasingly competitive, as well as the smuggling of weapons whose transactions are made outside all the good practices of traceability. Consequently, the hotbeds of tension are born and multiply throughout the world, and specifically in Africa where armed conflicts are recurrent, resulting in serious human rights violations that shock the conscience of humanity.

How then to prevent those conflicts or prevent their recurrence since in the end when guns are silenced, winners and losers are all losers. Because everything must be rebuilt. In particular, infrastructure development, but also social cohesion. This is the case in Côte d'Ivoire, Mali, Libya, Central African Republic, DRC ... or even Syria, Georgia and Colombia. The Ivorian Coalition for the ICC (CI-CPI) has been so concerned by this issue that it became the theme of its twelfth quarterly international conference held on 1st february 2017 in Abidjan.

Peace, social cohesion and stability are therefore impor-

tant elements in the promotion of the individual and society's economic development. Social peace is the key to progress and development as it affects all areas related to the safety, economic and social development of a community. The responsibility to protect is a commitment to prevent and halt mass atrocities.

It is for this reason that at the 2005 UN World Summit, after acknowledging that they had failed to respond adequately to the most heinous crimes in the world, world leaders pledged to protect populations from genocide, war crimes, ethnic cleansing and crimes against humanity.

This commitment, known as the Responsibility to Protect, provides several actions to be implemented by States and the international community.

Otherwise, States should, alongside the International Criminal Court, or through their regional criminal justice system, assume their full responsibility.

Translated by Linda Gueye
(New-York)

Jelena Pia-Comella, Directrice Exécutive Adjointe de la CICC :

"Le Traité de Rome renforce le droit des femmes et des enfants"

Mme Jelena Pia-Comella, Directrice Exécutive Adjointe de la CICC vient de New-York pour Abidjan dans le cadre de la 12^{ème} conférence trimestrielle organisée par la CI-CPI. C'était le 1^{er} février 2017. Elle a entretenu l'opinion ivoirienne et internationale sur comment le Statut de Rome sert d'instrument de consolidation de la paix.



"Le Statut de Rome garantit non seulement que les femmes victimes des crimes les plus graves, au regard du droit international, aient accès à la justice, mais aussi, établit de nouvelles normes pour les systèmes juridiques nationaux par le biais de la complémentarité."

L'Union africaine, au cours de son 28^{ème} sommet tenu à Addis-Abeba les 30 et 31 janvier 2017, est revenue sur sa polémique au sujet de la CPI, mettant la pression sur ses États-membres afin que ceux-ci se retirent de la Cour. Cette situation qui vise à entretenir la "flamme de l'impunité", continue de susciter l'indignation des Organisations de la société civile internationale parmi lesquelles la Coalition

mondiale pour la Cour Pénale internationale (CICC) – basée à New-York – dont la Directrice Exécutive Adjointe, Jelena Pia-Comella, était à Abidjan, début février 2017, pour prendre part à la conférence trimestrielle organisée par la CI-CPI au cours de laquelle, elle a situé l'opinion sur "l'engagement de la CPI pour la préservation d'une paix durable et d'une justice équitable à travers le respect du Statut de Rome." Cette conférence se situait dans le

cadre de la lutte contre l'impunité pour "la consolidation de la paix après un conflit armé." Thème central de la conférence.

La CPI, un instrument de dissuasion

Mme Pia-Comella a d'ailleurs indiqué que la "consolidation de la paix" est une des préoccupations majeures du système des Nations-Unies, et que bien que la Cour Pénale Internationale soit relativement une jeune institution,

elle a su contribuer, depuis son entrée en vigueur en 2002, à la lutte contre l'impunité en veillant à ce que les crimes les plus graves relevant de ses compétences ne restent pas impunis et en promouvant le respect du droit international par son caractère dissuasif.

Pour s'en convaincre, Mme Pia-Comella a relevé les situations en RDC et en Ouganda. Elle note, par exemple, que les crimes commis contre les enfants durant les conflits armés par leur enrôlement comme enfants-soldats figurent dans les accusations dressées par la Cour en ce qui concerne les affaires en République Démocratique du Congo, en République Centrafricaine et même en Ouganda. Thomas Lubanga, par exemple, dans son procès, a été reconnu coupable d'avoir enrôlé et utilisé comme soldats des enfants âgés de moins de 15 ans lors du conflit en Ituri en RDC entre 2002-2003. "Ce verdict a raisonné comme un sérieux avertissement et a eu un effet préventif et dissuasif sur l'enrôlement d'autres enfants-soldats dans les conflits en RDC", font remarquer Jennifer Schense et Linda Carter de l'Académie internationale des principes de Nuremberg, citées par Jelena Pia-Comella. Les conclusions de leurs études montrent éga-

lement que "le fait d'avoir retenu ce chef d'accusation dans l'affaire Thomas Lubanga et les mandats d'arrêt lancés contre les dirigeants de la LRA en Ouganda ont eu des effets dissuasifs sur d'éventuelles crimes ultérieurs pouvant être commis dans les conflits."

Renforcement du droit des femmes et des enfants

Outre ce caractère dissuasif, le Statut de Rome a permis aux juridictions nationales de renforcer leur système judiciaire par le biais du principe de complémentarité, soit en adoptant une loi de mise en œuvre du Statut de Rome, soit en réformant leur Code Pénal et Code de Procédure Pénale pour y insérer la compétence de la Cour Pénale Internationale, insiste Mme Pia-Comella.

La Directrice Exécutive Adjointe de la Coalition mondiale pour la Cour Pénale Internationale est convaincue que le Statut de Rome fournit le cadre juridique international le plus moderne et le plus complet à ce jour en matière de crimes sexuels et sexistes. Puisqu'il reconnaît explicitement le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée, le mariage forcé ainsi que d'autres formes de violences sexuelles et à caractère sexiste comme des crimes contre l'humanité ou crimes de guerre. Dans ces conditions, le Statut de Rome garantit non seulement que les femmes victimes des crimes les plus graves, au regard du droit international, aient accès à la justice, mais aussi, établit de nouvelles normes pour les systèmes juridiques nationaux



Jelena Pia-Comella répondant ici aux préoccupations des journalistes

par le biais de la complémentarité.

Lutter contre l'impunité des crimes sexuels et à caractère sexiste c'est reconnaître que ces crimes ne sont pas des faits divers des conflits – ce qui facilite l'établissement d'un système de réparations, la participation des femmes et hommes victimes de ces

crimes dans les processus de réconciliation ainsi que leur retour en toute dignité dans leurs communautés respectives, se réjouit Jelena Pia-Comella.

Hengue Patrick Kévin



Une photo de famille avec l'assistance dans le jardin de l'hôtel Ibis à Abidjan juste après la conférence trimestrielle le 1^{er} février 2017

Jelena Pia-Comella, Deputy Executive Director of the CICC :

"The Rome Treaty strengthens the rights of women and children"

Jelena Pia-Comella, Deputy Executive Director of the CICC comes from New York to Abidjan to take part in the 12th quarterly conference organized by the CI-CPI. It was on the 1st february 2017. She explained to the Ivorian and international opinion how the Rome Statute is an instrument of peacebuilding.

The African Union, during its 28th Summit in Addis-Ababa on 30 and 31 January 2017 discussed its controversy about the ICC, putting pressure on its member States to withdraw from the Court. This situation which aims to maintain the "flame of impunity" continues to arouse the indignation of international civil society organizations, including the Coalition for the International Criminal Court (CICC) - based in New York - whose Deputy Executive Director, Jelena Pia-Comella, was in Abidjan in early February 2017, to take part in the 12th quarterly conference organized by the CI-CPI during which she informed the opinion on "the ICC's commitment to the preservation of sustainable peace and fair justice through the respect of the Rome Statute." This conference was within the framework of the fight against impunity for "peacebuilding in post-armed conflict," the central theme of the conference.

The ICC, an instrument of deterrence

Ms. Pia-Comella has indicated that "peacebuilding" is a major concern for the Uni-



"The Rome Statute guarantees not only that women victims of the most serious crimes under international law have access to justice, but also sets new standards for national legal systems through complementarity."

ted Nations system, and that although the ICC is a relatively young institution, since it entered into force in 2002, it has contributed to the fight against impunity by ensuring that the most serious crimes within its jurisdiction do not go unpunished and promoting respect for international law by its deterrent effect.

To illustrate her points, Ms. Pia-Comella referred to the situations in the DRC and Uganda. She notes, for example, that the crimes committed against children in armed conflict by recruiting them as child soldiers are included in the charges brought by the Court in the cases in the Democratic Republic of Congo,

Central African Republic and even Uganda. Thomas Lubanga, for example, in his trial, was found guilty of recruiting and using children under the age of 15 as soldiers during the conflict in Ituri in the DRC between 2002-2003. "This verdict served as a serious warning and had a preventive and deterrent effect on the recruitment of child soldiers in other conflicts in the DRC", noted Jennifer Schense and Linda Carter of the International Academy of the Nuremberg Principles, cited by Jelena Pia-Comella. The findings of their studies also show that "holding this charge in the Thomas Lubanga case and the arrest warrants against LRA leaders in Uganda have deterrent effects on potential crimes that can occur in subsequent conflicts."

Strengthening the rights of women and children

In addition to its deterrent effect, the Rome Statute has allowed national courts to strengthen their judiciary system through the principle of complementarity, either by passing a law implementing the Rome Statute, or by reforming their Penal Code and Code of Criminal Procedure to include the jurisdiction of the International Criminal



"The Rome Statute has allowed national courts to strengthen their judiciary system through the principle of complementarity, either by passing a law implementing the Rome Statute, or by reforming their Penal Code and Code of Criminal Procedure to include the jurisdiction of the International Criminal Court."

Court, insists Ms. Pia-Comella. The Deputy Executive Director of the Coalition for the International Criminal Court is satisfied that the Rome Statute provides the most modern and most comprehensive international legal framework to

date on sexual and gender-based crimes. Since it explicitly recognizes rape, sexual slavery, enforced prostitution, forced pregnancy, enforced sterilization and forced marriage and other forms of sexual violence and gender-

based crimes as crimes against humanity of war crimes. Under these conditions, the Rome Statute guarantees not only that women victims of the most serious crimes under international law have access to justice, but also

sets new standards for national legal systems through complementarity.

Fighting against impunity for sexual and gender-based crimes is to recognize that these crimes are not some miscellaneous conflict events - which facilitates the establishment of a system of reparation, the participation of women and men victims of these crimes in the reconciliation process and their return with dignity to their communities, welcomes Jelena Pia-Comella.

Hengue Patrick Kévin

Translated by Linda Gueye (New-York)



From left to right : Clément Capo-Chichi, CICC Africa Coordinator ; Mrs. Jelena Pia-Comella, CICC Deputy Executive Director ; Sanou Julien, caricaturist in "La Haye" magazine ; Alexis Noumé, IC-ICC Press Media and chief editor of "La Haye" magazine ; Miss Brou N'Da Aménan Perpétue, Ivorian law student (University of Korhogo - Côte d'Ivoire).

Dr Gnamien Yao, président de l'IADS : "Au sortir d'un conflit, même ceux qui pensent avoir gagné, sont perdants"

La 12^{ème} conférence trimestrielle organisée par la CI-CPI le 1^{er} février 2017 à Abidjan a été l'occasion pour Dr Gnamien Yao, président de l'Institut Africain de Développement et de Stratégie (IADS), d'indiquer en tant que panéliste que la charte de Nations-Unies ne fait pas de la guerre une activité interdite, mais que le Statut de Rome était là pour rappeler qu'elle doit se faire selon les règles de l'art. Sinon la CPI, comme un arbitre, brandit son carton jaune ou rouge lorsqu'il s'agit de lutter contre l'impunité. Cependant, il faut anticiper et prévenir ces conflits au risque d'être tous perdants, vainqueurs comme vaincus.

Dr Gnamien Yao, président de l'Institut Africain de Développement et de Stratégies (IADS), s'est prononcé sur la "prévention des conflits pour une paix durable en Afrique et dans le monde." Il présente le conflit comme une rupture de la paix au sein d'une nation. Cette définition, selon lui, tire son fondement dans les profondes mutations opérées dans l'environnement stratégique international qui, depuis la fin de la guerre froide, ont fait passer le monde "d'un monde d'État à un monde de peuple, d'un monde de guerre à un monde de conflit." Autrement dit, la guerre – entendue comme rupture meurtrière de



Pour Dr Gnamien Yao, "le Statut de Rome doit faire partie du kit professionnel du soldat dès sa formation à l'école." La guerre n'étant pas une activité interdite, il rappelle tout de même que "la charte des Nations-Unies régleme la manière de faire la guerre."

a des répercussions jusqu'aux États-Unis, au Canada et même dans toute l'Europe, souligne le ministre Gnamien Yao.

Le panéliste estime que ce qui est très souvent à la base des conflits en Afrique, c'est le manque de conformité entre ce qui est dit et ce qui est fait, le refus de la parole donnée. Autrement dit, l'écart entre les promesses faites et les réalisa-

tions ou les réalités. C'est aussi la méchanceté, l'ignorance ou encore l'égoïsme.

Le conflit, un désordre généralisé

Selon l'Ambassadeur Gnamien Yao, gérer la rupture de la paix dans ces conditions – que ce soit dans un contexte de conflit ou de guerre – est complexe, dans la mesure où cet exercice qui se veut à la fois préventif et curatif, néces-

site la combinaison de plusieurs droits internationaux. Notamment, le droit international classique, le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, le droit au développement, le droit au recours à la force, le droit international pénal, le droit sur le commerce des armes... "La gestion des conflits est devenue tellement complexe que si



L'Iman Koné s'interrogeant, lui aussi, sur la manière de conduire le peuple de Dieu sur le chemin de la paix au-delà de tous ces aspects religieux constituant déjà la base du sermon des guides religieux.

l'humanité pouvait éviter les conflits, elle se sentirait beaucoup plus à l'aise, étant entendu que même le fabricant d'armes veut vivre en paix." Si donc la nation est un équilibre social comme une molécule d'eau, il faut absolument la préserver de tout déséquilibre pour éviter les ruptures de paix puisque "le conflit n'est qu'un désordre généralisé au sortir duquel, même ceux qui

reconstruction et de la réconciliation sont très élevés, la pauvreté gagne davantage du terrain hypothéquant ainsi le développement économique, social et même culturel. La prévention des conflits s'impose enfin comme un impératif politique et diplomatique puisque leur gestion met en jeu la crédibilité de la coopération internationale. "En Gambie, par exemple, dans le

reconstruction et de la réconciliation sont très élevés, la pauvreté gagne davantage du terrain hypothéquant ainsi le développement économique, social et même culturel. La prévention des conflits s'impose enfin comme un impératif politique et diplomatique puisque leur gestion met en jeu la crédibilité de la coopération internationale. "En Gambie, par exemple, dans le

reconstruction et de la réconciliation sont très élevés, la pauvreté gagne davantage du terrain hypothéquant ainsi le développement économique, social et même culturel. La prévention des conflits s'impose enfin comme un impératif politique et diplomatique puisque leur gestion met en jeu la crédibilité de la coopération internationale. "En Gambie, par exemple, dans le

conflit qui a opposé le président Yahya Jammeh à son successeur Adama Barrow, combien de fois n'avons-nous pas retenu notre souffle !!! Est-ce que la Cedeao va réussir à dénouer la crise, est-ce que pour une fois les Africains vont réussir à éviter le pire qui, très souvent, débouche sur les violations massives des droits de l'homme dont les crimes internationaux ? Dieu merci, nous avons réussi et nous avons sauvé la crédibilité de l'Union africaine."

Si, malgré tous ces efforts, une nation est soumise à l'épreuve des conflits, il conviendrait de tout mettre en œuvre pour éviter les récurrences, invite Dr Gnamien Yao. "Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que nous devons élever les défenses de la paix."

Alexis Noumé

"Le traité de Rome n'est pas un piège à Africains"

L'Union africaine met la pression pour que ses États-membres se retirent de la CPI, ce qui paraît contradictoire à l'engagement de lutte contre l'impunité inscrit dans l'Acte constitutif de l'Union. Au cours de son exposé lors de cette douzième conférence trimestrielle internationale, le ministre Gnamien Yao a plaidé pour que dans le combat mené contre l'impunité le Traité de Rome soit plutôt perçu comme un des éléments de ce vaste agenda

mondial pour le développement. "Le traité de Rome n'est pas un piège à Africains, mais un code de conduite que nous devons tous connaître comme le footballeur qui est sur le terrain, qui est vertueux, qui respecte les règles de jeu parce qu'il ne veut pas écoper d'un carton jaune ou d'un carton rouge", a-t-il indiqué. Pour davantage promouvoir la culture de la paix, l'expert en relations internationales met également dans le même

agenda mondial pour le développement d'autres instruments à vulgariser. D'abord, la charte des Nations-Unies qui, en son article 33, stipule qu'il faut toujours avoir recours aux moyens pacifiques pour régler les conflits. Ensuite, deux autres instruments qui nous disent que la vraie paix c'est le développement. "Il s'agit, premièrement, de l'agenda 2063 de l'Union africaine qui nous dit comment rendre heureux les gens, et s'ils le sont ainsi, il n'y

aura pas de conflit. Deuxièmement, l'agenda 2030 des Nations-Unies avec ses 17 objectifs aujourd'hui appelés les "Objectifs du développement durable (ODD)". Ce sont des objectifs qui nous amènent, s'ils sont traduits dans nos plans nationaux de développement, à comprendre qu'on peut vivre heureux pourvu qu'on s'y mette", conclut Dr Gnamien Yao.

A.N.

Dr Gnamien Yao, president of IADS :

"At the end of a conflict, even those who think they have won, are losers"

The 12th quarterly conference organized by the CI-CPI on 1st february 2017 in Abidjan was an opportunity for Dr Gnamien Yao, president of the African Institute for Development and Strategies (IADS), to indicate as a panelist that the United Nations Charter does not make the war a prohibited activity, but the Rome Statute was a reminder that it should be done according to the rules of art. Otherwise the ICC, as a referee, will brandish its yellow or red card when it comes to the fight against impunity. However, we must anticipate and prevent these conflicts at the risk of losing out, whether we are winners or losers.

Dr Gnamien Yao, president of the African Institute for Development and Strategies (IADS) shared his view on "conflict prevention for sustainable peace in Africa and in the world." He presents the conflict as a breach of peace within a nation. This definition, he said, has its foundation in the profound changes made in the international strategic environment which since the end of the Cold War made the world go from "a world of state with to a world of people, a world of war to a world of conflict." In other words, the war - understood as deadly rupture of peace between two sovereign nations like the war between Ethiopia and Eritrea or that between Libya and Chad on the strip of Aouzou - is becoming even more scarcer and gives way to intra-nation conflicts between citizens of the same country, for example, the Ivory Coast, Central Africa, DRC, Uganda, Libya, Burundi, Mali even Syria ... and whose consequences impact the world. The Libyan or Syrian conflict, for example, has implications in the United States, Canada and even in Europe, said Minister Gna-

mien Yao.

The panelist believes that the basis of conflicts in Africa is very often the lack of consistency between what is said and what is done, the refusal to do what is promised. In other words, the gap between promises and achievements or realities. It is also wickedness, ignorance or selfishness.

The conflict, a generalized disorder

According to Ambassador Gnamien Yao, managing the breach of peace under these conditions - whether in a context of conflict or war - is complex, insofar as this exercise that is both preventive and curative, requires the combination of several international rights. In particular, the traditional international law, international humanitarian law, international human rights law, the right to development, the right to use force, international criminal law, arms trade law ... "Conflict management has become so complex that if humanity could avoid conflicts, people would feel much more comfortable, given that even the manufacturer of weapons wants to live in peace." So, if



"We must prevent conflicts to save innocent lives."

the nation is a social balance as a molecule of water, we should protect it from any imbalance to avoid breaks of peace since "the conflict is

only a generalized disorder from which, even those who think they have won, lose out", says the Ivorian diplomat.

Under these conditions, prevention is a moral and even humanitarian imperative. "We must prevent conflicts to save innocent lives." Prevention is also necessary as an economic imperative in that after an armed conflict, the costs of reconstruction and reconciliation are very high, poverty is gaining more ground and jeopardizing the economic, social and even cultural development. Finally, conflict prevention is a political and diplomatic imperative given that its management involves the credibility of international cooperation. "In Gambia, for example, in the conflict between President Jammeh and his successor Adama Barrow, how many times have we not held our breath!!! Will ECOWAS manage to resolve the crisis, will Africans for once succeed in avoiding the worst that very often leads to massive violations of human

rights including international crimes? Thank God, we succeeded and we saved the credibility of the African Union." If, despite all these efforts,

a nation is subjected to the test of conflict, we should make every effort to prevent recurrences, urges Dr. Gnamien Yao. "Since wars begin in the

minds of men, it is in the minds of men that we must build the defenses of peace."

Alexis Noumé



"Conflict management has become so complex that if humanity could avoid conflicts, people would feel much more comfortable, given that even the manufacturer of weapons wants to live in peace."

"The Rome Treaty is not a trap for Africans"

The African Union puts pressure for its member states to withdraw from the ICC, which seems contradictory to the commitment to fight against impunity enshrined in the Constitutive Act of the Union. During his presentation at the Twelfth International Quarterly Conference, Minister Gnamien Yao advocated that in the fight against impunity, the Treaty of Rome is rather perceived as one of the elements of this vast global agenda for development.

"The Rome Treaty is not a trap for Africans, but a code of conduct that we all shall know as the soccer player who is in the field and virtuous, respects the playing rules because he does not want to get a yellow card or a red card", he said. To further promote the culture of peace, the international relations expert also puts in the same global agenda the development of other instruments to popularize. First, the UN Charter, which in Article 33 stipulates

that one must always resort to peaceful means to resolve conflicts. Then, two other instruments that tell us that true peace is development. "This is, firstly, the 2063 agenda of the African Union told which tells us how to make people happy, and if they are indeed happy, there will be no conflict. Second, the 2030 agenda of the United Nations with its 17 goals today called "Sustainable Development Goals (SDGs)." These are goals that lead us,

if applied to our national development plans, to understand that we can live happily provided that we do work on it", concludes Dr. Gnamien Yao.

A.N.

Translated by Linda Gueye (New-York)

Côte d'Ivoire / DDR, Réconciliation...

L'ONUCI

Plus de 12 milliards de F. CFA pour consolider la paix

L'ONUCI a partagé sa riche expérience en matière de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire après que ce pays ait connu un conflit armé qui a fragilisé son tissu social. C'était le 1^{er} février 2017 à la tribune de la douzième conférence trimestrielle internationale organisée par la CI-CPI.

Le conflit armé que la Côte d'Ivoire a connu depuis septembre 2002 jusqu'à la fin de la crise postélectorale de 2010 a fragilisé ses fondamentaux non seulement économiques, mais aussi, sociaux et culturels avec en prime de nombreuses violations massives des droits de l'homme relevant de la compétence juridictionnelle de la Cour Pénale Internationale. Et c'est donc pour l'aider à gérer ce conflit et consolider une paix durable que ses partenaires au sein du système des Nations-Unies se sont mobilisés à travers l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (Onuci), créée par la résolution 1528 du Conseil de sécurité du 27 février 2004, succédant ainsi à la Mission des Nations-Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI). Aujourd'hui, 13 ans après, l'Onuci achève pratiquement son mandat (juin 2017), et à la faveur de la 12^{ème} conférence trimestrielle organisée par la CI-CPI le 1^{er} février 2017 à Abidjan, cette Organisation onusienne a été invitée à cette prestigieuse tribune pour partager avec l'opinion nationale et internationale son expertise en matière de "consolidation de la paix après un conflit armé", sur la base de son ex-



"Bien que l'Onuci se prépare à quitter la Côte d'Ivoire, le système des Nations-Unies continuera toujours à l'assister dans ses efforts de consolidation de la paix."

périence en Côte d'Ivoire.

Heureuse de sa contribution au maintien de la paix

La Représentante spéciale du Secrétaire générale de l'Organisation des Nations-Unies en Côte d'Ivoire, Mme Aïchatou Mindaoudou, pressentie pour présenter ce panel, a délégué son collaborateur, Yvon Mabofé, de porter sa voix à cette tribune.

Dans sa déclaration, M.

quelquefois, sont déjà sur le terrain au moment où le conflit prend fin, sont en mesure de jeter les fondations essentielles du processus de consolidation de la paix.

Ensuite, au niveau Onusien par contre la consolidation de la paix est généralement liée au mandat des opérations de maintien de la paix, dont les composantes, pour ce qui est du cas spécifique de la Côte d'Ivoire, sont résumées dans la résolution 2284 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations-Unies du 28 avril 2016. Il s'agit entre autres de l'important rôle dévolu aux soldats de maintien de la paix, notamment la protection des civils. En effet, "chaque fois qu'elle a été sollicitée, l'Onuci a apporté son appui aux Forces de défense et de sécurité ivoiriennes en rapport avec la protection des civils lorsque la dégradation des conditions sécuritaires a fait craindre un basculement stratégique de la paix et la sécurité dans le pays. Et cet appui a toujours été fait en conformité avec la politique de diligence voulue en matière des droits de l'homme", a spécifié Yvon Mabofé. D'autres composantes sont "le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR)", la réforme du secteur de la sécu-

Mabofé a fait la part des choses en indiquant que dans un contexte post-conflit, la configuration des acteurs internationaux qui contribuent à la consolidation de la paix s'appréhende à deux niveaux. D'abord, les acteurs non Onusiens constitués d'Organisations humanitaires et de développement qui, très souvent, sont présentes dans le pays avant, pendant et après le conflit. Ces acteurs-là qui,

rité, la surveillance du respect des droits de l'homme, le renforcement des capacités nationales en matière des droits de l'homme, le soutien aux processus électoraux et à la restauration de l'autorité de l'État...

En matière de consolidation de la paix, précise M. Mabofé, il existe aussi au sein du système des Nations-Unies un dispositif qui comporte trois éléments, en plus des dispositifs du maintien de la paix. Ce sont : la Commission de consolidation de la paix, le Fonds de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

L'important rôle du Fonds pour la consolidation de la paix

Pour ce qui est de l'implémentation de ces outils en Côte d'Ivoire, l'envoyé de Madame la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU, Aïchatou Mindaoudou, a révélé que dès 2008, la Côte d'Ivoire a été éligible au Fonds pour la consolidation de la paix dont l'objectif, à cette époque-là, était de contribuer à la réinsertion des ex-combattants et des jeunes à risque dans le but de sécuriser l'environnement pré-électoral et électoral. Et entre 2011 et 2014, le contexte de la consolidation de la paix a été appuyé par un "Plan prioritaire" qui a bénéficié d'un financement du Fonds de consolidation pour la paix à hauteur de 11,5 millions de \$. Le premier axe d'intervention de ce "Plan prioritaire" portait sur la restauration de l'autorité de l'État à travers les services de sécurité, l'administration préfectorale et l'appui au système judiciaire. Le second axe portait, lui, sur

l'amélioration de l'environnement sécuritaire. Le troisième axe visait la réconciliation nationale, la cohésion sociale et la réduction du nombre des conflits liés à l'accès à la terre. Le quatrième, enfin, était orienté sur la réintégration économique des personnes affectées par la crise post-électorale avec pour objectif la cohésion sociale.

Globalement, "la mise en œuvre de ces principaux axes a permis la restauration progressive de l'État de droit dans les zones de conflit, de même que le retour des services de l'administration préfectorale et de la police qui, dès leur arrivée, ont accentué la lutte contre la grande criminalité", indique Yvon Mabofé, en termes de retombées. Et au regard de ces acquis qu'il importait de consolider, une seconde phase de ce "Plan prioritaire" a été validé avec un financement de 12 millions de \$. Cette seconde phase de ce "Plan prioritaire" qui couvre la période 2015-

2017, a pris en compte la stabilisation de la situation sécuritaire pour les élections apaisées en 2015, et s'oriente aussi sur le renforcement de la confiance et la coexistence pacifique.

L'Onuci s'en va, mais le système des Nations-Unies reste

Dans le cadre du renforcement des capacités de l'État en matière de prévention et de résolution pacifique des conflits, l'Onuci a retenu quatre zones pour implémenter cette seconde phase du "Plan prioritaire". La zone I concerne le Centre-ouest : Gagnoa, Divo, vavoua ; la zone II est à l'Ouest : Duekoué, Blolequin, Guiglo, Zouan-Hounien ; la zone III représente le Centre et le Nord-est : Bouaké, Bocada et Bouna ; et enfin, la zone IV couvre le district d'Abidjan. Outre le fait que ces zones ont été couvertes par le projet à travers le programme de cohésion sociale et de réconciliation nationale, les activités de

démarrage de l'ex-CDVR et de la Conariv ont été également soutenues par le Fonds de consolidation pour la paix, sans oublier les appuis à l'ex-ministère de la Solidarité, de la cohésion sociale et de l'indemnisation des victimes qui est devenu le ministère de la Femme, de la protection de l'enfant et de la Solidarité.

Nonobstant ces avancées, la Côte d'Ivoire doit encore apporter des réponses consensuelles et adaptées en ce qui concerne les enjeux de la cohésion sociale et de réparation, de prise en compte de toutes les victimes, y compris les réfugiés qui rentrent au pays, de l'égal accès à la justice... "L'Onuci part, c'est vrai, mais le système des Nations-Unies reste. Les Nations-Unies continueront à assister les efforts de consolidation de la paix qui, en premier lieu, incombe à la Côte d'Ivoire et aux Ivoiriens", conclut Yvon Mabofé.

Hengue Patrick Kévin



"L'Onuci a chaque fois apporté son appui aux Forces de défense et de sécurité ivoiriennes. Et cet appui a toujours été fait en conformité avec la politique de diligence voulue en matière des droits de l'homme."

Côte d'Ivoire / DDR, Reconciliation...

ONUCI

More than 12 billion CFA francs to consolidate peace.

ONUCI shared with the national and international opinion its rich expertise in "peacebuilding after armed conflict" that happened in Côte d'Ivoire. It was on 1st february 2017 in Abidjan during the 12th quarterly conference organized by the Ivorian Coalition for the ICC (IC-ICC).

The armed conflict that Côte d'Ivoire has experienced from september 2002 until the end of the 2010 post-election crisis undermined not only its economic, but also socio-cultural fundamentals with in addition massive human rights violations under the jurisdiction of the International Criminal Court. And so it is to help the country manage conflict and build a lasting peace that its partners within the United Nations system have mobilized through the United Nations Operation in Côte d'Ivoire (UNOCI) created by resolution 1528 of the Security Council of 27 february 2004, thus succeeding the United Nations Mission in Côte d'Ivoire (MINUCI). Today, 13 years later, UNOCI has practically completed its mandate (june 2017), and for the 12th quarterly conference organized by the CI-CPI on 1st february 2017 in Abidjan, this UN Organization was invited to share with the national and international opinion its expertise in "peacebuilding in post-armed conflict", based on its experience in Côte d'Ivoire.

Welcomes its contribution to peacekeeping

The Special Representative of the Secretary General of



"Every time ONUCI was asked, it provided support to the Ivorian Defense and Security Forces. And this support has always been done in accordance with due diligence policy on human rights."

the United Nations in Côte d'Ivoire, Ms. Aïchatou Mindaoudou, who was approached to introduce this panel has delegated her colleague, Yvon Mabofé, to carry her voice to this forum.

In his statement, Mr. Mabofé presented a balanced view by saying that in a post-conflict context, the configuration of international actors that contribute to the consolidation of peace is made at two levels. First, are non-UN ac-

tors consisting of humanitarian and development organizations that very often are present in the country before, during and after the conflict. These actors who sometimes are already on the ground when the conflict ends, are able to lay the essential foundations of the peace process.

Then, at UN level peacebuilding is usually related to the mandate of peacekeeping operations, whose components, in the specific case of

Côte d'Ivoire, are summarized in the adopted resolution 2284 of the United Nations Security Council of 28 april 2016. This is among others the important role of peacekeeping soldiers, including the protection of civilians. Indeed, "every time UNOCI was asked, it provided support to the Ivorian Defense and Security Forces in connection with the protection of civilians when the deterioration of security conditions raised concerns of a strategic



Ms. Aïchatou Mindaoudou, Special Representative of the Secretary General of the UN in Côte d'Ivoire

disruption of peace and security in the country. And this support has always been done in accordance with due diligence policy on human rights", specified Yvon Mabofé. Other components are "disarmament, demobilization and reintegration (DDR)", reform of the security sector, monitoring respect for human rights, national capacity-building in human rights, support to electoral processes and restoration of the State authority...

In terms of peacebuilding, says Mr. Mabofé, there is also within the United Nations system a mechanism which comprises three elements, in addition to the peacekeeping arrangements. These are : The Peacebuilding Commission, the Peacebuilding Fund, the Peacebuilding Support Office.

The important role of the Peacebuilding Fund

In terms of the implementation of these tools in Côte d'Ivoire, the envoy of Madam

Special Representative of the UN Secretary General, Aïchatou Mindaoudou, revealed that in 2008, Côte d'Ivoire was eligible to get assistance from the Peacebuilding Fund aimed at that time, to contribute to the reintegration of ex-combatants and young people at risk in order to secure the pre-electoral and electoral environment. And between 2011 and 2014, the context of peacebuilding was supported by a "Priority Plan" which has received funding from the Peacebuilding Fund in the amount of 11,5 million dollars. The first line of intervention of this "Priority Plan" focused on the restoration of the State authority through the security services, the prefectural administration and the support for the judicial system. The second line was on improving the security environment by supporting the implementation of the reform of the security sector. The third line was national reconciliation, social cohesion and redu-

cing the number of conflicts over access to land. The fourth, finally, was oriented on the economic reintegration of people affected by the post-election crisis with the aim of ensuring social cohesion.

Overall, "the implementation of these main areas allowed the gradual restoration of the rule of law in conflict zones, as well as the return of the prefectural administration and police services which upon application, have accentuated the fight against serious crime", said Yvon Mabofé referring to the impact. And in light of these achievements which were important to obtain, a second phase of the "Priority Plan" was approved with funding of 12 million dollars. This second phase of the "Priority Plan" covering the period 2015-2017 has taken into account the stabilization of the security situation for peaceful elections in 2015, and is also aimed at strengthening trust and peaceful coexistence.

UNOCI is leaving, but the United Nations system remains

As part of strengthening state capacity for the prevention and peaceful conflict resolution, UNOCI has identified four areas to implement the second phase of the "Priority Plan". Zone I covers the West Center : Gagnoa, Divo, Vavoua ; Zone II covers the West : Duekoué, Blolequin, Guiglo, Zouan-Hounien ; Zone III covers the Center and North-East : Bouaké, Bocada and Bouna ; and finally, Zone IV covers the District of Abidjan. Besides the fact that these areas have been covered by the project through the social cohesion and national reconciliation program, start-up activities of the former CDVR and Conariv were also supported by the Peacebuilding Fund, not to mention the support from the former Ministry of Solidarity, Social Cohesion and Compensation of Victims which became the Ministry of Women, Child Protection and Solidarity.

Notwithstanding these advances, Côte d'Ivoire still has to bring consensus and appropriate responses regarding the issues of social cohesion and reparation, consideration of all the victims, including refugees returning home, equal access to justice ... "UNOCI is leaving, it is true, but the United Nations system remains. The United Nations will continue to assist with the peacebuilding efforts which are, first, the responsibility of the Côte d'Ivoire and the Ivoirians", concludes Yvon Mabofé.

Hengue Patrick Kévin

Translated by Linda Gueye (New-York)

Mme Sangaré Namizata, Présidente de la CNDHCI :

"La Côte d'Ivoire enregistre des avancées en matière des droits de l'homme"

Au sortir de la crise postélectorale de 2010, la Côte d'Ivoire a fait face à de nombreuses difficultés en matière des droits de l'homme. Aujourd'hui, malgré de petits soubresauts, le pays enregistre quelques avancées, à en croire Mme Sangaré Namizata, Présidente de la Commission Nationale des Droits l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI).

L'actualité en ce début d'année 2017 a été dominée par la grève des fonctionnaires et la mutinerie des soldats. Quel a été, selon vous, leur impact sur les droits de l'homme ?

Nous avons vécu cette situation avec beaucoup de tristesse. Nous avons pensé que la Côte d'Ivoire avait déjà la tête hors de l'eau, malheureusement, cette mutinerie au niveau de notre armée et cette fronde sociale avec les fonctionnaires sont venues nous rappeler combien la paix était encore fragile et que le dialogue devrait être permanent. Ce sont des situations regrettable, dont la page devrait être rapidement tournée, eu égard à leur impact sur les droits de l'homme. Notamment, le droit à l'éducation. Les enfants ne pouvaient plus aller à l'école pendant cette période-là. Et même, quand certains y allaient, d'autres venaient les contraindre à sortir des classes. C'est vraiment dramatique pour notre jeunesse. Le droit à la santé a été touché, parce que même les médecins étaient en grève. C'est vrai que le corps médical a observé un service minimum, mais ce service minimum ne pouvait pas prendre en charge tous les malades. Les conséquences ont été douloureuses



"La Côte d'Ivoire est un pays où les droits de l'homme sont suffisamment proclamés à travers la ratification de plusieurs instruments."

pour les familles.

Cette situation a impacté presque tous les secteurs...

C'est vrai, mais nous ne sommes pas restés les bras croisés. Mon institution s'est profondément impliquée pour le dénouement de la crise. Nous avons fait nôtre le concept des "3P" en matière des droits de l'homme : la prévention, la promotion et la protection. Nous avons ren-

contré la plateforme des fonctionnaires grévistes, de même que le ministère de la Fonction publique. Et pour ce qui est de la mutinerie, nous avons échangé avec le ministère de la Défense pour aboutir à la mise en place d'un mécanisme de surveillance des actes des militaires, dont le rôle a été de documenter toutes les violations des droits de l'homme faites par ce grand corps.

Et avec les fonctionnaires, pensez-vous avoir été suffisamment entendu ?

Nous l'avons vraiment pensé. À titre d'exemple, quand nous avons reçu la plateforme des fonctionnaires grévistes, nous lui avons clairement demandé si elle était prête à faire des concessions et à lever son mot d'ordre de grève. Elle a pris des engagements que nous avons exprimés aux autorités. Nous étions tous en phase et nous continuerons toujours à nous impliquer jusqu'à ce qu'une solution négociée soit trouvée.

Aujourd'hui, quelle est la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire ?

En matière des droits de l'homme, quand on sait d'où nous venons, nous pouvons aujourd'hui dire que les choses se rétablissent progressivement. Les autorités sont dans de bonnes dispositions d'esprit. Des mécanismes sont mis en place pour promouvoir et protéger les droits des citoyens. La Côte d'Ivoire est candidate à un poste de membre non-permanent au Conseil de sécurité des Nations-Unies. La Côte d'Ivoire est un pays où les droits de l'homme sont suffisamment proclamés à travers la ratification de plusieurs instruments. Il nous

revient, Commission nationale et Société civile, d'aider le gouvernement dans la mise en œuvre de tous ces instruments. Globalement, la Côte d'Ivoire enregistre des avancées en matière des droits de l'homme.

Mais beaucoup au sein de l'opinion pensent que la cohésion sociale et la réconciliation vraie ne seraient possibles que si tous les prisonniers politiques sont libérés.

Voyez-vous, il ne faut pas mettre de conditions à une action. Je pense qu'il faut faire confiance en la justice. La cohésion sociale et la réconciliation intéressent tout le monde. Chacun de nous doit s'impliquer pour que les victimes de Côte d'Ivoire bénéficient d'une assistance et la réparation.

L'Union Africaine met la pression aujourd'hui sur ses États-membres de sortir de la CPI. N'est-ce pas là une prime à l'impunité ?

C'est vraiment dommage pour nos États africains. Cependant, les États doivent être conscients que c'est en toute souveraineté qu'ils ont ratifié le Statut de Rome. Et la CPI a été justement mise en place pour lutter contre l'impunité. Nous croyons en cette juridiction internationale. Il est clair que les pays qui veulent en sortir, ne seront pas suivis par leur peuple. Au contraire, nous encourageons les pays qui n'ont pas encore ratifié le Statut de Rome à le faire dès maintenant. Les différentes Coalitions des droits de l'homme doivent continuer à sensibiliser les populations sur ce que c'est que la CPI.

La Gambie qui était sortie



"La Côte d'Ivoire est le premier pays en Afrique à prendre une loi pour protéger les défenseurs des droits humains. Mieux, elle vient de prendre un décret d'application."

de cette instance, est revenue. L'Afrique du sud aussi qui a initié un processus de retrait est stoppée par son système judiciaire. Quel regard portez-vous sur ces initiatives ?

C'est heureux de savoir qu'en Afrique il y a des personnes sur qui on peut encore compter. Le président sortant de la Gambie, Yahya Jammeh, a voulu retirer ce pays de la CPI, Adamo Barrow, son successeur, l'a réintégré. Mieux, il a même créé une Commission nationale des droits de l'homme, et cette institution est en train d'être mise en place. Cette initiative est à saluer. Au niveau de l'Afrique du sud, des parlementaires et les juges se sont opposés au processus de retrait du pays de la CPI initié par le gouvernement. Cela veut dire qu'en Afrique, on a encore foi, il y a des personnes, de même que des institutions qui ont le courage de dire "non". Et en tant que défenseurs des droits de l'homme, cela ne peut que

nous réjouir. J'ai foi que les choses peuvent aller de l'avant en Afrique.

Le gouvernement ivoirien a déposé sur votre table un projet de loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme juste dans le but de recueillir votre avis. Quel est l'impact d'un tel texte pour les défenseurs des droits de l'homme ?

En fait, ce n'est pas une loi mais plutôt un décret d'application. La loi existe depuis 2014. C'est une très grande avancée. La Côte d'Ivoire est le premier pays en Afrique à prendre une loi pour protéger les défenseurs des droits humains. Mieux, elle vient de prendre un décret d'application avec des organes pour mieux protéger les défenseurs des droits de l'homme.

Nous allons très bientôt inviter tous les acteurs de la société civile cités dans ce décret autour d'une table pour ensemble analyser ce texte afin de ressortir le rôle de

chaque entité avant que cette loi ne soit mise en œuvre. Il nous revient, nous, défenseurs des droits de l'homme, de faire en sorte que cette loi soit appliquée. Le décret est là, c'est à nous de bien le lire entre les lignes. Nous, en tout cas, Commission nationale des droits de l'homme, demandons de nous faire confiance. La Commission nationale des droits de l'homme jouera sa partition afin que la loi soit mise en œuvre. Les instances internationales des droits de l'homme doivent noter que la Côte d'Ivoire enregistre des progrès en matière de protection des droits de l'homme.

La mission de l'Onuci prend fin en juin 2017. Comment appréhendez-vous le rôle qui vous revient en matière de protection des droits de l'homme après son départ ?

Avec détermination. Mais je salue l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire qui nous a accompagnés dans la gestion du conflit ivoirien. Il est du devoir régalien de l'État de protéger les droits de l'homme en Côte d'Ivoire. L'Onuci nous a accompagnés dans ce sens. Cette mission prend fin aujourd'hui, l'État ivoirien a décidé de prendre en main sa destinée. C'est tout à fait normal et raisonnable. Il revient donc à la Commission nationale des droits de l'homme, de même qu'à la société civile de relever ce défi. Je pense qu'avec le soutien de l'État, nous y arriverons.

**Alexis Noumé
Coll. : Brou N'Da
Aménan Perpétue**

Ms. Sangaré Namizata, President of the CNDHCI: "Côte d'Ivoire is making progress in the field of human rights"

At the end of the 2010 post-election crisis, Côte d'Ivoire has faced many challenges in terms of human rights. Today, despite some upheavals, the country has made some progress, according to Ms. Sangaré Namizata, President of the National Human Rights Commission of Côte d'Ivoire (CNDHCI).



"ICC was established to fight against impunity. We believe in this international court."

News at the beginning of the year 2017 was dominated by the strike of civil servants and soldiers mutiny. What has been their impact on human rights in your opinion?

We have experienced this with much sadness. We thought Côte d'Ivoire was already getting out of trouble, but our army's mutiny and this social unrest with public servants have reminded us how still fragile peace was and that the dialogue should be permanent. These are regrettable situations from which

we need to move on quickly, as to their impact on human rights. In particular, the right to education. The children could not go to school during that period. And even when some went there, others came to force them to leave the classrooms. It is really tragic for our youth. The right to health has been affected, because even the doctors were on strike. It is true that the medical community provided minimum service, but minimum service could not handle all the patients. The consequences were painful for fa-

milies.

This situation has affected almost every sector...

Its truth. But we did not remain idle. My institution has been deeply involved in the resolution of the crisis. We endorsed the concept of "3P" on human rights: prevention, promotion and protection. We met the platform of civil servant strikers, as well as the Ministry of Public Service. And as for the mutiny, we discussed with the Ministry of Defense to ensure the establishment of a mechanism

monitoring military actions, whose role was to document all human rights violations perpetrated by this great body.

And with the civil servants, do you think you were adequately heard?

We really thought so. For example, when we received the platform of striking civil servants, we clearly asked them if they were ready to make concessions and lift their strike order. They made some commitments that we have expressed to the authorities. We were all on the same page and we still continue to be involved until a negotiated solution is found.

What is the human rights situation in Côte d'Ivoire today?

In terms of human rights, when we know where we come from, we can now say that things are recovering gradually. The authorities are in the right mindset. Mechanisms are in place to promote and protect the rights of citizens. Côte d'Ivoire is a candidate for the position of non-permanent member of the UN Security Council. Côte d'Ivoire is a country where human rights are sufficiently proclaimed through the ratification of several instruments. It is our responsibility, as Na-

tional Commission and civil society, to assist the government in the implementation of all these instruments. Overall, Côte d'Ivoire is making progress in the field of human rights.

But many believe that social cohesion and true reconciliation would only be possible if all political prisoners are released.

You see, one should not put any conditions to an action. I think we have faith in justice. Everyone is interested in social cohesion and reconciliation. Each one of us must be involved to ensure that victims of Côte d'Ivoire receive assistance and reparation.

The African Union puts pressure today on its member states to leave the ICC. Isn't it a license for impunity?

It's a shame for our African States. However, States should be aware that it's by virtue of their sovereignty that they ratified the Rome Statute. And

the ICC was rightly established to fight against impunity. We believe in this international court. It is clear that countries that want to get out will not be followed by their people. Rather, we encourage countries that have not yet ratified the Rome Statute to do so now. The various human rights coalitions must continue to raise awareness on what the ICC is.

The Gambia which left that body has returned. South Africa had also initiated a process of withdrawal but it was suspended by the judiciary. What do you think of these measures?

It is good to know that in Africa there are people who you can still count on. The outgoing president of Gambia, Yahya Jammeh, wanted to remove that country from the ICC, but Adamo Barrow, his successor, reintegrated it. Better, he even created a National Human Rights Commission, and this institution is being established. This is a welcomed

initiative. In South Africa, parliamentarians and judges opposed the process of the country's withdrawal from the ICC initiated by the government. This means that in Africa, we still have faith, and that there are people as well as institutions that have the courage to say "no." And as human rights activists, we can only rejoice. I have faith that things can move forward in Africa.

The Ivorian government has submitted to you a bill on the protection of human rights defenders just to collect your thoughts. What is the impact of such a text for human rights activists?

In fact, this is not a law but an implementation decree. The law has existed since 2014. This is a very big step. Ivory Coast is the first country in Africa to make a law to protect human rights defenders. Better still, it has just taken an implementing decree with bodies to better protect human rights activists.

We will soon invite all actors of civil society cited in this order around a table together to analyze this text in order to highlight the role of each entity before this law is implemented. It is our responsibility, we, human rights activists, to ensure that the law is applied. The decree is there, it is up to us to read between the lines. In any case, we, the National Human Rights Commission, are asking people to trust us. The National Human Rights Commission will play its part so that the law is implemented. International human rights bodies must note that Côte d'Ivoire is making progress in the field of human rights protection.

The mission of UNOCI expires in June 2017. How do you perceive your role in the protection of human rights after its departure?

With determination. But I congratulate the United Nations Operation in Côte d'Ivoire which accompanied us in the management of the Ivorian conflict. It is the sovereign duty of the state to protect human rights in Côte d'Ivoire. UNOCI has supported us in this regard. This mission is ending, the Ivorian government has decided to take control of his destiny. This is quite normal and reasonable. It is up to the National Human Rights Commission, as well as civil society to meet this challenge. I think with the support of the state, we will.

Alexis Noumé
Coll. : Brou N'Da
Aménan Perpétue

Translated by Linda Gueye
(New-York)



Adam Barrow reintegrated Gambia to ICC. Better, he even created a National Human Rights Commission, and this institution is being established. This is a welcomed initiative.

RDC / Assistance aux victimes

Le "Trust Fund" évalue ses actions sur le terrain

Une délégation du Fonds au profit des victimes encore appelé "Trust Fund" ou "Fonds", basé à La Haye, s'est rendue à l'Est de la RDC au cours de la seconde moitié de février 2017 pour justement évaluer les actions que mène le Fonds aux profits des victimes dans cette région du pays.

La délégation du Fonds au profit des victimes, conduit par son Directeur Exécutif, M. Pieter de Baan, a achevé, le 22 février 2017, sa visite officielle de deux jours à Bunia, en République Démocratique du Congo. Le but de cette mission à laquelle prenaient part Mme Mama Koité Doumbia, Représentante des États d'Afrique au sein du Conseil de direction de ce Fonds, était de rendre visite à deux partenaires d'exécution basés à Bunia. Notamment, Cooperazione Internazionale (COOPI) et l'Association des Mamans Anti-Bwaki (AMAB) qui mettent en œuvre certains projets du Fonds au titre de son mandat d'assistance.

Il ressort de cette visite que l'empreinte laissée par le Fonds et ses réalisations en matière de réparations proposées aux victimes et à leur communauté sont uniques en leur genre.

Au cours de leur mission, la délégation du Fonds a rencontré M. Jefferson Abdallah Pene Mbaka, Gouverneur de la province de l'Ituri, et M. Soro Karna, chef de bureau à la MONUSCO. Lors de leurs entrevues, Mama Koité a informé leurs interlocuteurs des travaux que le Fonds mène actuellement en Ituri, y compris les résultats obtenus et des efforts sans cesse consentis pour apporter une assistance aux



Le Conseil de direction du Fonds se réjouit de pouvoir accompagner les victimes sur la voie de la guérison en vue de leur permettre de retrouver leur dignité et de reconstruire une vie au sein de leur communauté.

victimes les plus vulnérables ayant subi des crimes visés par le Statut de Rome. Ces réunions sont venues confirmer que la collaboration et l'échange d'informations avec les autorités et les organismes des Nations-Unies étaient essentiels pour assurer la réussite des projets axés sur les victimes et financés par le Fonds. "Je suis ravie et honorée d'être en Ituri pour témoigner de la volonté du Conseil de direction du Fonds non seulement d'accompagner les victimes sur la voie de la guérison, mais également, d'épauler nos partenaires d'exécution dans leurs travaux si importants. Les vic-

times et les survivants de conflits qui se trouvent dans des situations d'extrême vulnérabilité ont grandement besoin d'assistance devant leur permettre de retrouver leur dignité et de reconstruire une vie au sein de leur communauté. Au terme de cette visite, j'ai le sentiment que les initiatives mises en place par le Fonds au titre de son mandat d'assistance ces huit dernières années ont été d'une importance capitale pour les victimes les plus vulnérables, notamment les enfants et les femmes, et qu'elles doivent perdurer grâce aux contributions de nos partenaires de financement", a indiqué Mama Koité à leurs hôtes.

Il faut souligner que plus de

230.000 victimes survivantes en RDC ont bénéficié du mandat d'assistance du Fonds, lequel propose des services de santé génésique, des formations professionnelles, des initiatives d'épargne et de prêts (appelées "Mutuelles de solidarité"), un appui psychologique aux personnes traumatisées, des ateliers de réconciliation et de résolution des différends, de la chirurgie reconstructive et bien d'autres activités.

Nomel Essis

La Haye / Réparation des préjudices

Près de 20 milliards de F CFA
Pour indemniser les victimes de Germain Katanga

La CPI a ordonné les réparations individuelles et collectives des victimes de Germain Katanga en RDC.



M. Katanga a été condamné pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

La Cour Pénale Internationale vient d'évaluer à environ 3.752.620 \$ US, soit quelque 20 milliards de f cfa, l'ampleur des préjudices physiques, matériels et psychologiques subis par les victimes des crimes commis par Germain Katanga le 24 février 2003 lors d'une attaque lancée contre le village de Bogoro dans le district de l'Ituri en République démocratique du Congo (RDC).

Ce verdict rendu par la Cour,

en son audience du 24 mars 2017, vise à prendre en compte les réparations individuelles de 297 victimes de M. Katanga, à savoir une indemnisation symbolique de 250 \$ US pour chaque victime, ainsi que des réparations collectives ciblées, sous la forme d'une aide au logement, d'un soutien à une activité génératrice de revenus, d'une aide à l'éducation et d'un soutien psychologique.

Le montant symbolique sus-indiqué dans le cadre de la répara-

tion individuelle ne vise pas à indemniser les préjudices dans leur intégralité mais permet tout simplement de soulager les préjudices subis par les victimes d'une manière significative.

M. Katanga a été déclaré coupable, le 7 mars 2014, en tant que complice d'un chef de crime contre l'humanité (meurtre) et de quatre chefs de crimes de guerre (meurtre, attaque contre une population civile, destruction de biens et pillage). Il a été condamné, le 23 mai 2014, à une peine de douze ans d'emprisonnement qui, par la suite a été réduite, et a pris fin le 18 janvier 2016.

Le Fonds au profit des victimes est donc chargé de la mise en œuvre de la décision pécuniaire prise par la Cour. Il lui est donc demandé de présenter à la Cour au plus tard le 27 juin 2017 un plan d'exécution de cette décision.

Le Fonds, en plus de son mandat en matière de réparation liée

à une affaire spécifique, a un mandat d'assistance en faveur des victimes dans les pays où la CPI a ouvert une enquête. C'est dans le cadre de son mandat d'assistance que la Cour a invité le Fonds à tenir compte, chaque fois que cela lui sera possible, des préjudices qu'ont subis les victimes lors de l'attaque de Bogoro, en particulier, les violences à caractère sexuel, qu'elle n'a pas été en mesure de considérer dans l'affaire à l'encontre de M. Katanga. "En tant que Cour permanente de dernier recours, la CPI joue un rôle clé dans les efforts mondiaux pour lutter contre l'impunité des auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre et assurer la justice pour les victimes, y compris par la réparation du préjudice subi", indique Mme la juge Silvia Fernández de Gurmendi.

Traoré Sinaly

Accusée de crimes contre l'humanité

- Simone Gbagbo acquittée par la justice ivoirienne
- La CPI doit réclamer son transfèrement

Le 28 mars 2017 la Cour d'assises d'Abidjan a acquitté Mme Simone éhivet Gbagbo des poursuites pour crimes contre l'humanité pour lesquels elle était poursuivie depuis la fin de la crise postélectorale de 2010-2011 qu'a vécue la Côte d'Ivoire.

Il lui était particulièrement reproché son implication présumée dans des tirs d'obus sur un marché d'Abobo, un quartier d'Abidjan favorable au président Alassane Ouattara, et sa participation à une cellule qui organisait des attaques menées par des milices et des militaires proches

du régime Gbagbo.

Mme Simone Gbagbo, réclamée par la Cour Pénale Internationale, pour crimes contre l'humanité a été atraite seule devant la Cour d'assises pour répondre des faits de crimes contre l'humanité.

Durant ce procès qui a duré environ 10 mois, les témoins et les preuves produits par l'accusation et la partie civile (l'État de Côte d'Ivoire) n'ont pas pu convaincre le jury de la culpabilité de l'ex-Première Dame de Côte d'Ivoire.

Les Avocats constitués par

Mme Simone Gbagbo ainsi que ceux commis, par la suite, d'office se sont tous déportés en pointant du doigt les conditions d'organisation du procès qui, à leurs yeux, ne pouvait pas être juste et équitable.

"Il s'agit d'une occasion manquée pour la justice ivoirienne de montrer sa capacité à juger des auteurs de crimes les plus graves dans les conditions satisfaisantes", a déclaré M. Ali Ouattara, président de la Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale (CI-CPI).

"La CPI doit réclamer la re-

mise de Mme Simone Éhivet Gbagbo, en application des décisions déjà prises par cette Cour concernant sa compétence à la juger. Il est important que justice se fasse pour les nombreuses victimes de la crise postélectorale et pour lutter contre l'impunité. L'ensemble des auteurs des graves crimes commis en Côte d'Ivoire doit être recherché, poursuivi et jugé", a-t-il ajouté.

La CI-CPI et la CICC

Côte d'Ivoire / Droits humains

Équitas pour un espace francophone sans torture

La "convention contre la torture" et son "protocole facultatif" sont des instruments internationaux importants de protection du droit de la personne contre les traitements cruels, dégradants et inhumains. Leur ratification par les États demeure un challenge pour Equitas.

La torture est considérée comme le fait qu'un agent, agissant pour le compte d'un État, décide d'infliger une souffrance à une personne à l'effet de lui soutirer des aveux ou des informations. C'est une pratique attentatoire aux droits de l'homme et à la dignité humaine. Une attitude moyen-âgeuse que l'on croyait avoir rangée aux placards de l'histoire. Mais non, malheureusement ! "Elle est encore pratiquée de nos jours. Pis, ce sont même les États qui recourent à ces pratiques aussi dégradantes et inhumaines. Impensable", s'est offusquée l'Ambassadrice du Canada en Côte d'Ivoire, Patricia McCullagh, au cours de l'atelier que le Réseau Équitas Côte d'Ivoire (REQCI) a organisé le 17 mars 2017 à Abidjan pour renforcer les capacités de ses membres et celles de la Société civile, y compris les militaires, à l'argumentaire devant leur permettre de faire le plaidoyer auprès des autorités ivoiriennes afin qu'elles ratifient le "protocole facultatif de la convention contre la torture."

En effet, depuis 2015, Équitas Canada, avec ses différents réseaux nationaux, a démarré un vaste programme intitulé : "Prévention de la torture au sein de la francophonie." Ce projet vise une meilleure mise en œuvre des normes internationales des droits humains et des lois nationales relatives à la prévention de la torture et autres traitements inhumains, cruels ou dégradants au sein de la francophonie.

L'atelier d'Abidjan fait donc suite à la grande rencontre sous-régionale que Équitas Canada a eu avec ses réseaux nationaux à Kribi au Cameroun en novembre 2016 et dont les conclusions recommandent à chaque acteur de continuer au plan local la mobilisation pour la protection des droits de l'homme et la dignité humaine.

La convention contre la torture connaît un "protocole fa-



L'atelier d'Abidjan de mars 2017 fait suite à la grande rencontre sous-régionale que Équitas Canada a eu avec ses réseaux nationaux à Kribi au Cameroun en novembre 2016.

cultatif" qui permet et favorise le monitoring des lieux de détention. L'État de Côte d'Ivoire a ratifié la convention contre la torture le 18 décembre 1995. Mais reste silencieux quant à la ratification de son "protocole facultatif", déplore Ali Ouattara, président du REQCI. Fort heureusement, l'Ambassadrice du Canada en Côte d'Ivoire appelle à ne pas se décourager par les obstacles qui pourraient se dresser sur ce chemin. "C'est un combat de longue haleine", encourage-t-elle, car même son pays "qui est un ardent défenseur du droit de la personne, n'a pas encore, lui

aussi, ratifié le "protocole facultatif", bien qu'ayant ratifié la convention contre la torture depuis le 2 juin 1987 au même moment qu'elle entrait en vigueur", souligne la diplomate canadienne.

Rappelons que le Réseau Équitas Côte d'Ivoire regroupe les anciens participants au programme international de formation aux droits humains du Centre international d'éducation aux droits humains.

Alexis Noumé

Alexis Noumé



Je suis
une victime

Je demande
justice & réparation

As a victim, I request justice & redress



Cour
Pénale
Internationale
International
Criminal
Court



Coalition for
the International
Criminal Court



WFM-IGP



COALITION

FOR THE INTERNATIONAL
CRIMINAL COURT

TROUGHT JUSTICE, PEACE



NON À L'IMPUNITÉ
IMPUNIDAD, NO PASARÁ
NO TO IMPUNITY

THROUGH A STRONG ICC

WWW.COALITIONFORTHEICC.ORG

Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale (CI-CPI)
Siège Social : Adjamé 220 Lgts - face Frat/Mat, bâtiment C. Porte 21
06 BP : 1301 CIDEX 01 Abidjan 06 - Tel : (225) 20 37 11 10 / Fax : (225) 20 37 11 00
Cell : (225) 59 97 84 63 / email : coalivoicpi@yahoo fr

